

Conseil général de l'Oise.
Centrale électrique
DOB 4 février 2010

La société Direct Energie société poursuit sont projet de construction sur le territoire de la commune de Verberie d'une centrale de production d'électricité de grande capacité

Le conseil général de l'Oise, lors de sa séance du 18 juin 2009 avait émis un avis réservé face à ce projet, tout en comprenant la nécessité de garantir l'approvisionnement en électricité de notre pays et de la métropole Parisienne.

Le conseil général avait également réaffirmé que la libéralisation du marché de l'énergie voulue par l'Europe, ne devait en aucun cas servir à moyen terme, à la mise en cause du tarif réglementé du prix de l'électricité qui permet aux familles d'usagers d'accéder à cette indispensable source d'Energie à un cout limité et éloigné du prix de marché.

Il constate que ce projet est rejeté par la population et beaucoup de ses élus, comme en atteste les importantes manifestations de mobilisation et les divers recours intentés par les associations et le Parc Naturel Régional.

Il note aussi que le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel à donné par deux fois un avis défavorable.

Il demande que le projet de construction d'une centrale électrique, s'il s'avariait d'intérêt public, soit prévu en un autre lieu.

Il demande qu'un tel projet puisse faire l'objet, dès sa conception, d'une information publique et d'une réflexion associant les élus, les associations et les populations concernées.

Il rappelle son attachement au service public de l'énergie

Beauvais le 4 février 2010